

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 14 janvier 2015 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

01-01-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M.Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

02-01-2015 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland-Pleau
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 3^{ième} jour de décembre 2014, le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 décembre 2014 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale de budget tenue le 17 décembre 2014.

03-01-2015 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 14 JANVIER 2014.

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 31 décembre 2014 au montant de 148,079.88\$ ainsi que des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 14 janvier 2015 au montant de 34,358.79\$.

04-01-2015 AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES COURANTES / DETTES À LONG TERME ET INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que le Secrétaire-trésorier et le Maire soient autorisés à émettre des chèques sur réception des factures, ou quand nécessaire pour couvrir les dépenses courantes suivantes durant l'année 2015:

1. Dépôt à la Caisse Populaire et Banque Laurentienne, Banque Nationale des argents nécessaires aux paiements d'intérêts et capital sur les dettes à long terme et obligations.
2. Salaires des employé(e)s municipaux.
3. Carte Visa sur réception.
4. Factures de téléphone, Bell Mobilité et Rogers Wireless.
5. Factures d'Hydro-Québec.
6. Contributions de l'employeur.
7. C.S.S.T.
8. Déductions fédérales et provinciales.
9. Contribution au fond de pension des employés.
10. Contribution d'assurance collective des employés et élus.

11. Coût d'immatriculation des véhicules municipaux.
12. Remise d'emprunt temporaire.
13. Achat de timbres et d'enveloppes de poste recommandées.
14. Contrat d'entretien du dépotoir municipal.

05-01-2015 COMPENSATION DE KILOMÉTRAGE.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que les employé(e)s municipaux et élu(e)s utilisant leur auto pour fins de déplacement extérieurs des limites au bénéfice de la Municipalité soient rémunérés au taux de 0.45 cents du kilomètre.

06-01-2015 COMPENSATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS 2015.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que Mme Micheline Malette-Fortin soit compensée en raison de 35.00\$ par semaine pour l'utilisation de son automobile lors de déplacements pour courrier et voyages aux institutions financières et autres déplacements pour la Municipalité.

Que M. Doug Corrigan soit compensé en raison de 35.00\$ par semaine pour l'utilisation de son automobile lors de déplacements, en rapport avec les inspections locales et analyses d'eau.

Que M. Eric Rochon soit compensé en raison de 35.00\$ par semaine en compensation de l'utilisation de son automobile lors de déplacements locaux.

07-01-2015 SALAIRE DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX ANNÉE 2015.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que le salaire des employé(e)s municipaux de cette Municipalité soit majoré de 2.4% pour l'année 2015.

08-01-2015 COTISATION A.D.M.Q. DIRECTEUR GÉNÉRAL

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité autorise les frais de cotisation à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, ainsi que l'assurance pour M. Rochon Directeur général.

09-01-2014 DEMANDE A PORTEE COLLECTIVE DE LA MRC DE PONTIAC – ARTICLE 59, LPTAA

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a adopté la résolution C.M. 2013-06-11, le 25 juin 2013, afin de soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QUE cette demande concerne l'implantation de nouvelles résidences sur le territoire de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, qui comprend une zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QUE cette demande porte sur des îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2), appelés secteurs déstructurés, qui correspondent aux grandes affectations agro-forestière et forestière incluses dans le dernier schéma d'aménagement révisé de la MRC de Pontiac, en vigueur depuis le 23 février 2001 ;

ATTENDU QUE cette demande comprend aussi une annexe cartographique incluant un secteur particulier à demande recevable pour l'implantation de nouvelles résidences à des fins de villégiature résidentielle ;

ATTENDU QUE le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans le dossier numéro 377560 de la CPTAQ, ainsi que les documents cartographiques qui l'accompagnent, traduisent, à la satisfaction de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, les ententes convenues lors de la négociation du 17 septembre 2013 avec la Fédération de l'UPA de l'Outaouais-Laurentides et la CPTAQ en ce qui concerne les deux volets de la demande ;

Il est proposé par M. Gélinault Dionne et résolu d'être en accord avec le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans le dossier numéro 377560 de la CPTAQ, ainsi que les documents cartographiques qui l'accompagnent, en ce qui concerne les deux volets de la demande faisant partie des ententes.

Il est également résolu que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage, le cas échéant, à modifier son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à se conformer aux exigences contenues dans la décision de la CPTAQ.

10-01-2014 **AJOUT À DEMANDE A PORTEE COLLECTIVE DE LA MRC DE PONTIAC – ARTICLE 59, LPTAA**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a adopté la résolution 09-01-2014, le 14 janvier 2015 donnant son accord avec le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans le dossier numéro 377560 de la CPTAQ, ainsi que les documents cartographiques qui l'accompagnent, en ce qui concerne les deux volets de la demande faisant partie des ententes.

Il est proposé par M. Garry Ladouceur et résolu de demander à la CPTAQ d'ajouter un deuxième secteur particulier à demande recevable incluant les lots 27, 28 et 29 du rang B du canton de Pontefract, situé en bordure de la rivière Coulonge et en prolongement de l'îlot 84065-10, tel que montré sur le plan ci-joint.

11-01-2015 **INSPECTEUR MUNICIPAL**

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que suite à l'affichage du poste d'inspecteur municipal dans le Journal du Pontiac, de l'analyse des candidatures, des entrevues et vérifications du comité de sélection indépendant du conseil, d'embaucher le candidat se qualifiant à tous les critères dans l'offre d'emploi. Soit le candidat numéro B (Pierre-Alain Jones) du processus de sélection, à partir d'une date entendue entre le candidat en question et la direction de cette Municipalité.

Une probation de 12 mois sera en vigueur pour le nouvel employé avec évaluations périodiques.

12-01-2015 **EMPLOI QUÉBEC**

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Eric Rochon, Directeur général, à signer tout contrat ou entente de subvention avec Emploi-Québec.

13-01-2015 CAMPAGNE ANTI-INTIMIDATION ÉCOLE ST-JOHN

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité financièrement (180\$ + taxes) à la campagne d'anti-intimidation de l'école St-John de Campbell's Bay où 15 élèves de Mansfield étudient.

14-01-2015 CONGRÈS ADMQ 2015

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Eric Rochon, Directeur Général, d'assister au congrès annuel de l'association des Directeurs municipaux du Québec qui se déroulera à Québec les 17,18 et 19 juin 2015.

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacements à être payés par la Municipalité et une compensation de 100.00\$/jours à M. Rochon tel que défini dans la politique de cette Municipalité

15-01-2015 BOURSE D'ÉTUDE ÉTABLISSEMENT ADULTE CSHBO

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité présente une bourse d'étude de 200.00\$ à l'établissement adulte CSHBO;

Que le choix soit laissé aux responsables des sélections, mais la bourse doit aller à un ou une élève de Mansfield-et-Pontefract qui démontre beaucoup d'effort et de persévérance pour réussir.

16-01-2015 NOUVEAU POMPIER

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité accepte Monsieur Nicolas Jolin comme nouveau pompier après son évaluation de la part des officiers de la brigade incendie à la fin d'une probation de 12 mois.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 3, 8, 13, 14 et 15.

ET J'AI SIGNÉ CE 15 JANVIER 2015.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

17-01-2015 **LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:25heures.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.